

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE
DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE
DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

SESSION 2021

Lundi 8 février 2021 de 13h00 à 16h00

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Durée : 3 heures - Coefficient : 2

- L'USAGE DE TOUT DICTIONNAIRE, DE TOUT OUVRAGE
ET DE TOUT DOCUMENT EST INTERDIT.**
- L'USAGE DE LA CALCULATRICE EST INTERDIT.**

Ce sujet comporte 25 pages numérotées de 1 à 25.

IMPORTANT

1 - Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez en un autre aux surveillants.

2 - Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie ou des copies mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie ou des copies que vous remettrez en fin d'épreuve entraînera l'annulation de votre épreuve.

SUJET

Vous êtes affecté(e) au secrétariat de direction du lycée de X.

Le proviseur vous demande un point détaillé sur les outils à la disposition des enseignants et des parents en cas de reconfinement de la population.

Vous détaillerez les enjeux du numérique dans le cadre de la continuité pédagogique et les outils mis en œuvre.

Vous disposez des documents suivants :

Document 1 :

Extrait du protocole sanitaire du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports – Modalités pratiques de la rentrée 2020. Source Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Document 2 :

Rentrée scolaire 2020 – Plan de continuité pédagogique. Source EDUSCOL.

Document 3 :

Document sur la continuité pédagogique – Fiche professeurs collège et lycée – classes sans examens. Source EDUSCOL.

Document 4 :

Coronavirus Covid-19 – Comment étudier pendant la fermeture du collège ou du lycée ? Source du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.

Document 5 :

Extrait du document rentrée 2020 : priorités pédagogiques et outils de positionnement pour la période septembre-octobre – Source EDUSCOL.

Document 6 :

Extrait du protocole sanitaire du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports – Modalités pratiques de la rentrée 2020 – Le numérique au service de l'école de la confiance. Source Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.



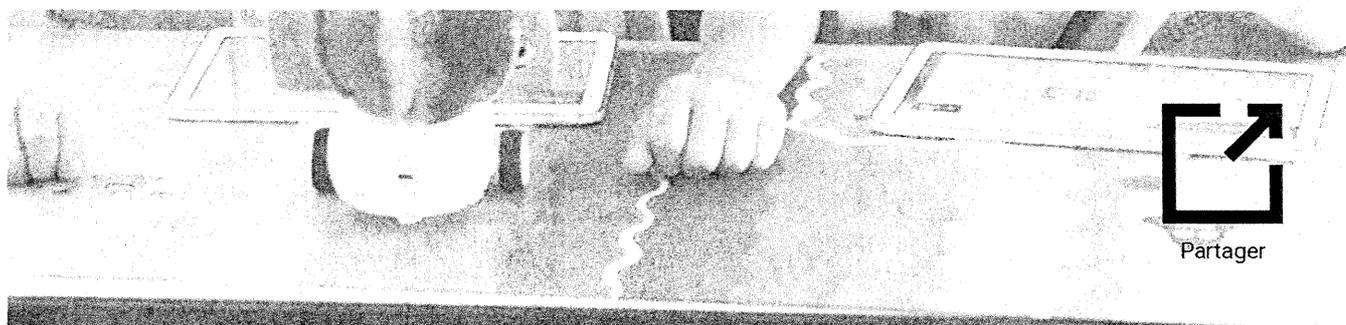
Modalités pratiques de la rentrée 2020 - Protocole sanitaire

Accueil > Actualités > Les territoires Numériques Educatifs

LES TERRITOIRES NUMÉRIQUES EDUCATIFS

Numérique

En cette rentrée 2020, la stratégie pour le numérique éducatif se traduit notamment par le lancement d'un projet innovant et pragmatique, les "Territoires numériques éducatifs". Les deux premiers départements concernés, l'Aisne et le Val d'Oise, sont les pionniers d'un déploiement sur tout le territoire d'outils qui répondent aux besoins de tous.



En cette rentrée 2020, notre stratégie pour le numérique éducatif se traduit par le lancement d'un projet innovant et pragmatique, les "Territoires numériques éducatifs". Les deux premiers départements concernés, l'Aisne et le Val d'Oise, sont les pionniers d'un déploiement sur tout le territoire d'outils qui répondent aux besoins de tous.

L'ambition de cette préfiguration est de **tester le déploiement d'équipements numériques, de contenus pédagogiques et de dispositifs de formation des professeurs et des familles**. Bénéficiaire du Programme d'investissements d'avenir à hauteur de 27,3 M€, ce programme a l'ambition de contribuer à la transformation du système éducatif afin de répondre aux enjeux du 21ème siècle.

Canopé, le Secrétariat général pour l'investissement, la Caisse des dépôts et des consignations, la Trousse à projets, et les collectivités sont partenaires de ce projet.

LES ENJEUX DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS À LA RENTRÉE 2020

Répondre aux impératifs de la continuité pédagogique, réduire la fracture numérique, innover et transformer

La crise sanitaire a révélé la nécessité de disposer d'outils numériques et d'une formation à leurs usages pour assurer la continuité pédagogique en cas de rupture des enseignements en présentiel. Elle a suscité également des innovations permises par le numérique dont l'élan doit être conforté.

Les professeurs ont pu en effet poursuivre leurs enseignements et les élèves leurs apprentissages à partir du moment où trois conditions étaient réunies :

- la possibilité technique des professeurs et des élèves d'accéder à des équipements numériques performants
- la poursuite de la relation pédagogique à distance, en adaptant et en renouvelant les formes de la transmission
- la formation des professeurs, des cadres et des élèves aux usages numériques

Parallèlement, le confinement a provoqué un accroissement des inégalités entre élèves, entre familles, parfois entre professeurs, en fonction de leur degré d'appropriation et d'accès au numérique. Jamais la notion de fracture numérique n'aura pris une telle intensité.

Fort de ce constat, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a sollicité le Secrétariat général pour l'investissement pour l'accompagner dans une expérimentation visant à créer un démonstrateur numérique de proximité à la rentrée 2020. Dans deux départements, l'Aisne et le Val-d'Oise, un dispositif d'équipement et de formation adapté aux besoins et aux contextes locaux est ainsi déployé, afin d'en mesurer les effets sur les pratiques pédagogiques et sur la capacité de résilience de l'École en cas de crise, et au-delà sur les améliorations possibles pour le système éducatif.

L'ambition des "Territoires numériques éducatifs" consiste à actionner de manière concertée et immédiate, dans une approche intégrée, l'ensemble des leviers de l'éducation au et par le numérique, avec la mise à disposition d'équipements, d'un accompagnement, de formations adaptées et de ressources pédagogiques.

Les conditions de réussite de l'opération résident dans la convergence d'actions menées par l'État, les collectivités et les parents d'élèves, nécessaire à l'obtention de l'effet transformant visé.

Le caractère expérimental du dispositif permettra d'en mesurer la plus-value, en particulier en matière d'hybridation des pratiques pédagogiques, d'en estimer les forces et les faiblesses pour envisager les conditions d'un éventuel déploiement national. Il fera l'objet d'une évaluation.

Pourquoi les départements de l'Aisne et du Val d'Oise ?

Les départements de l'Aisne (académie d'Amiens) et du Val-d'Oise (académie de Versailles) ont été choisis en raison de leurs caractéristiques sociales et scolaires, mais aussi en raison des dynamiques déjà engagées en faveur du numérique, tant de la part des collectivités que de celle de l'État.

Dans l'Aisne, le poids de l'éducation prioritaire est important, y compris en milieu rural. Parallèlement, les collectivités territoriales (communes, intercommunalité, conseil départemental, conseil régional) s'engagent de manière volontariste en faveur du numérique éducatif et de manière concertée avec l'éducation nationale.

Dans le Val-d'Oise, la diversité territoriale représente un véritable atout. La forte urbanité et les forts contrastes sociaux à l'Est et au Sud-Est du département, les nombreux Quartiers prioritaires de la politique de la ville, la ruralité à l'Ouest et la hausse du gradient d'éloignement des collèges font du département un territoire favorable pour cette expérimentation. Derrière des résultats dans la norme se cachent de profondes inégalités sociales et scolaires.

De plus, dans le Val d'Oise, les collectivités territoriales font preuve d'une véritable stratégie de déploiement du numérique éducatif et constituent des partenaires sur lesquels le projet "Territoires numériques éducatifs" peut s'appuyer.

LES 8 MESURES CLEFS DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS

Le projet "Territoires numériques éducatifs" repose sur huit mesures coordonnées, en faveur de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat :

- former tous les professeurs à l'hybridation de l'enseignement et des apprentissages
- former les parents volontaires aux enjeux du numérique éducatif
- mettre à disposition des professeurs un bouquet de services et de ressources en ligne via une plateforme
- assurer un socle minimal d'équipement numérique pour les écoles élémentaires (2 700 classes)
- équiper chaque classe (premier et second degrés) d'un kit d'enseignement hybride (15 000 classes)
- permettre l'équipement des élèves des classes élémentaires en état de fracture numérique sous forme de prêt (15 000 élèves)
- équiper les nouveaux professeurs du premier et du second degré (1 000 nouveaux professeurs)
- évaluer le dispositif, en mesurant la pertinence et l'efficacité

LES MOYENS MOBILISÉS

27,3 millions d'euros alloués au projet "Territoires numériques éducatifs"

Placé sous le pilotage des partenaires, et des opérateurs d'appui au cœur du projet, le budget mobilisé financera les dépenses liées à l'achat de matériel informatique pour les élèves, les enseignants, les écoles et les établissements, la formation aux nouveaux usages, la création et la mise à disposition des ressources libres de droits ainsi que l'évaluation du dispositif, en fin de période.



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT



Des kits "numériques" pour garantir un accès à un enseignement hybride

Afin de faciliter l'enseignement à distance, des kits "numériques" seront remis aux élèves, enseignants et établissements scolaire participant au projet.

Le déploiement du dispositif permettra :

- d'assurer un socle minimal pour les écoles élémentaires : **9 millions d'euros** sont alloués à l'équipement de 2 700 classes par le biais d'un nouveau « mur pédagogique »
- d'équiper les classes de cycle 1 et 2 de kits dit « robotiques » afin de coder et de programmer
- d'équiper 1 000 néo-titulaires de la primaire au lycée (225 dans l'Aisne, et 775 dans le Val d'Oise) : **2 millions d'euros** y seront dédiés
- d'équiper 50% des classes de tous les établissements – de l'école primaire au lycée – d'un kit d'enseignement hybride qui permettra de transformer rapidement sa salle en espace de travail distant : **4,5 millions d'euros** y sont alloués.
- d'équiper les élèves des classes élémentaires en état de fracture numérique : **6 millions d'euros** sont dédiés au prêt d'équipement de **15 000 élèves**. À cette occasion, un accompagnement et une formation aux questions en lien avec l'éducation aux médias, ainsi qu'à la maîtrise des outils numériques seront mis en place.

Ces kits « numériques » permettront de réaliser des scénarios pédagogiques et des animations quand ils seront utilisés en classe. À la maison, ils permettront aux professeurs de préparer leurs enseignements et aux élèves de s'entraîner sur les leçons vues en classe.

La préoccupation environnementale n'est pas oubliée puisque 700 ordinateurs reconditionnés seront mobilisés dans le cadre du déploiement de ce dispositif.

Des contenus de formation et des ressources gratuites

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met à disposition des enseignants une offre logicielle (plateforme / bouquet de services) de ressources libres de droits.

La formation de l'ensemble des professeurs concernés sera opérée **par le réseau Canopé**, pour un montant de 2 millions d'euros.

Les parents le désirant pourront également être formés à l'usage et aux pratiques du numérique en vue du développement de l'axe "Numérique et parentalité". Cette formation sera opérée par La Trousse à Projet, pour un montant de 1,3 million d'euros.

LES IMPACTS ATTENDUS

Les impacts attendus relèvent avant tout de l'efficacité de l'enseignement et des apprentissages.

En pilotant le déploiement simultané d'un plan de formation au numérique et par le numérique, l'apport de ressources pédagogiques ainsi que l'équipement numérique des élèves et des professeurs, les partenaires de l'expérimentation escomptent :

- obtenir un effet transformant des pratiques d'enseignement des professeurs
- obtenir un effet transformant des stratégies d'apprentissage des élèves
- garantir la continuité pédagogique en cas de rupture des enseignements en présentiel
- contribuer à la résilience du système éducatif en cas de crise
- évaluer la pertinence et la faisabilité d'une extension de l'expérimentation à d'autres territoires, voire sa généralisation à l'échelle du pays tout entier.

Par ailleurs, à court terme, le projet "Territoires numériques éducatifs" doit permettre de **familiariser les professeurs et les élèves, qui ne le seraient pas encore, aux usages du numérique éducatif en classe et à la maison**. L'enrichissement des pratiques pédagogiques passe par l'expérimentation de nouvelles modalités d'enseignement renforçant l'autonomie et l'engagement actif des élèves.

À moyen et long termes, ce sont des effets durables sur les compétences numériques des élèves, des professeurs et des parents qu'il s'agira de constater, avec un effet levier sur l'ensemble de la communauté éducative.

"Territoires numériques éducatifs", c'est plus d'interaction, de collaboration, de création, plus de contenus numériques, tout en garantissant un cadre de confiance et de protection des données personnelles.

DES RESSOURCES POUR LES ÉLÈVES ET LES ENSEIGNANTS

Pour le premier degré

<https://eduscol.education.fr/cid105596/banques-de-ressources-numeriques...>

Des ressources par niveau

Français, Histoire Géographie, Sciences : www.digitheque-belin.fr

Mathématiques : <https://www.neteduc-cloud.fr>

Anglais : <https://brne.bayardeducation.com>

Allemand: <http://www.didier-123dabei.com>

Espagnol: <https://www.espagnoycle3.fr>

Français langue seconde: <https://didier-equipereussite.com/>

Italien: <https://italien.maskott.com>

Langue et culture de l'antiquité (culture et étymologie): <https://lca.maskott.com>

Ces ressources numériques ont été réalisées par des partenaires de la filière Edtech.



Accueil du portail > S'informer > Actualités > Rentrée 2020

Rentrée 2020

Rentrée scolaire 2020 - Plan de continuité pédagogique

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met à la disposition des directeurs d'école, des chefs d'établissement, des inspecteurs et des professeurs un ensemble d'outils pour la préparation de la rentrée scolaire 2020 dans l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire.



- Consultez la circulaire de rentrée
- Consultez les priorités d'enseignement et les outils de positionnement pour l'école
- Consultez le protocole sanitaire et les modalités pratiques pour la rentrée 2020 sur education.gouv.fr

Téléchargez les fiches thématiques précisant les modalités d'organisation pour :

- [La reprise de l'EPS](#)
- [L'éducation musicale](#)
- [L'organisation des temps d'observation et d'immersion en milieu professionnel](#)



Les trois plateformes du dispositif **Ma classe à la maison** sont accessibles, gratuitement, à tous les élèves et à tous les enseignants qui souhaitent les utiliser.

- Plateforme école : ecole.cned.fr
- Plateforme collège : college.cned.fr
- Plateforme lycée : lycee.cned.fr

Afin d'améliorer le service, les trois plateformes ont été réinitialisées. **Les comptes créés l'an dernier ne sont plus actifs**, et il est donc nécessaire de se réinscrire. Pour cela, il suffit de se connecter directement aux plateformes, d'entrer un nom d'utilisateur et de se créer un mot de passe. Les enseignants sont invités à s'inscrire avec leur adresse académique. Cela leur permettra de pouvoir disposer d'une classe virtuelle.

Les guides de prise en main des classes virtuelles sont disponibles sur les plateformes pour les enseignants et les élèves.

La circulaire du plan de continuité pédagogique

Le scénario de référence pour la prochaine rentrée scolaire s'inscrit dans un cadre sanitaire normal, n'impliquant pas de restrictions d'accueil des élèves et de fonctionnement des écoles, collèges et lycées.

Il est cependant nécessaire de **préparer l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire à la rentrée scolaire 2020.**

Dans cette optique, la circulaire présentant le plan de continuité pédagogique pose des principes, des recommandations et des conseils ou exemples de mise en œuvre, en cas de dégradation de la situation sanitaire à la rentrée scolaire 2020.

Ce plan de continuité ne traite pas des modalités d'organisation de la rentrée scolaire dans des conditions sanitaires normales.

Deux hypothèses sont envisagées :

- **Hypothèse 1** : circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict.
- **Hypothèse 2** : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée.



Circulaire présentant le plan de continuité pédagogique - Rentrée 2020

Afin de vous accompagner dans la mise en place d'organisations et de modalités pédagogiques adaptées, plusieurs fiches thématiques sont à votre disposition ci-après.

Hypothèse 1 : circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict

Quelles sont les principales actions à mettre en œuvre au moment de l'activation du protocole et de la mise en application d'une organisation adaptée ?

- [Fiche 1.1 - L'activation du protocole dans les écoles](#)
- [Fiche 1.1 - L'activation du protocole dans les EPLE](#)

Quelle organisation des locaux ? Quelles possibilités de recours à des locaux annexes ?

- [Fiche 1.2 - L'organisation des locaux](#)
 - [Annexe - Exemples d'aménagement des locaux](#)

Quelles modalités d'organisation pédagogique ? Comment articuler les différents temps ?

- [Fiche 1.3 - Les modalités d'organisation pédagogique](#)
 - Consultez le [vademecum 2S2C](#)

Sur quel accompagnement s'appuyer pour mettre en œuvre la continuité pédagogique ?

- [Fiche 1.4 - L'accompagnement pour la continuité pédagogique](#)
- Retrouvez les [informations académiques pour la mise en œuvre du plan de continuité pédagogique](#)

Sur quels outils et quelles ressources s'appuyer ?

- Retrouvez [ici](#) les cours des professeurs diffusés sur la Maison Lumni pendant la crise sanitaire accompagnés de leurs supports pédagogiques.
- **Fiche 1.5 - Les outils et ressources pour la continuité pédagogique**
 - **Annexe - L'enseignement hybride**
 - **Annexe - Les cours Lumni primaire et les ressources associées**
- Vous souhaitez en savoir plus sur le principe de classe inversée, cette **fiche** vous apporte informations et conseils pour mettre en oeuvre cette pratique pédagogique.

Hypothèse 2 : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée

Quelles sont les principales actions à mettre en œuvre au moment de l'activation du plan sanitaire et de la mise en application d'une organisation adaptée ?

- **Fiche 2.1 - L'activation du plan dans les écoles**
- **Fiche 2.1 - L'activation du plan dans les EPLE**

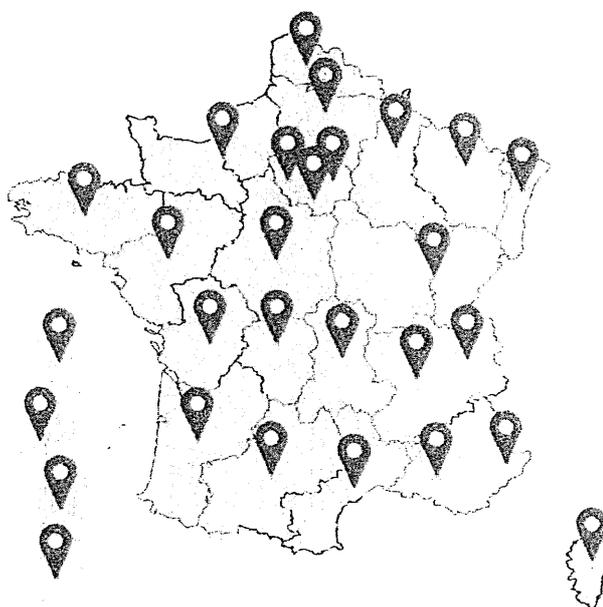
Sur quel accompagnement s'appuyer pour mettre en œuvre la continuité pédagogique ?

- **Fiche 2.2 - L'accompagnement pour la continuité pédagogique**
- Retrouvez les **informations académiques** pour la mise en oeuvre du plan de continuité pédagogique

Sur quels outils et quelles ressources s'appuyer ?

- Retrouvez [ici](#) les cours des professeurs diffusés sur la Maison Lumni pendant la crise sanitaire accompagnés de leurs supports pédagogiques.
- **Fiche 2.3 - Les outils et ressources pour la continuité pédagogique**
 - **Annexe - L'enseignement hybride**
 - **Annexe - Les cours Lumni primaire et les ressources associées**
- Vous souhaitez en savoir plus sur le principe de classe inversée, cette **fiche** vous apporte informations et conseils pour mettre en oeuvre cette pratique pédagogique

Continuité pédagogique et numérique en académie



Carte réalisée en collaboration avec le réseau des référents académiques pour les ressources numériques

RE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE



Continuité pédagogique – Fiche professeurs collège et lycée – classes sans examen

Le but de la continuité pédagogique est de permettre aux élèves de conserver le lien avec les apprentissages, tout en tenant compte du fait que le travail à distance ne saurait remplacer le contact et les échanges directs entre un enseignant et sa classe et au sein de la classe.

Les professeurs principaux ont un rôle important pour assurer le lien avec les familles et bien coordonner le travail donné aux élèves afin qu'il soit adapté aux conditions exceptionnelles d'enseignements.

Le professeur reste, plus que jamais, responsable de sa progression, de ses méthodes et de leur adaptation.

Les objectifs de formation, qui sont définis au travers des programmes annuels, restent valables, mais la période qui s'ouvre nécessite des adaptations:

- privilégier un travail de consolidation et d'approfondissement à propos des notions déjà abordées et de compétences en cours d'acquisition ;
- pour les notions nouvelles qui ne peuvent être décalées de quelques semaines et doivent être introduites, prévoir qu'un temps de reprise sera nécessaire lors du retour en classe, à l'instar par exemple de ce qui peut être pratiqué en classe inversée.

Accompagner et stimuler le travail des élèves constitue un élément décisif, qui pourra être grandement facilité par une action coordonnée des équipes pédagogiques :

- proposer, si possible, une organisation du travail sur la semaine¹, qui puisse aider les familles à suivre le travail de leurs enfants et aux élèves à gagner en autonomie ;
- prévoir des moments d'échange direct avec les élèves, au travers de la classe virtuelle, mais aussi pour certains élèves, par des échanges individualisés ;
- encourager les échanges à distance entre pairs ;
- assurer, si cela est possible, une « permanence numérique » sur un créneau horaire donné et organisé par roulement entre les enseignants d'une même classe² ;
- outre la mise à disposition de contenus pédagogiques, organiser des restitutions de productions d'élèves, de différentes natures, tant pour vérifier que les documents proposés par le professeur sont compris (questions de compréhension de texte...) que pour s'assurer que les apprentissages se poursuivent.

Si l'ENT de l'établissement et le site CNED sont des voies d'échanges privilégiés, il est peut être intéressant de diversifier les formes de l'étude :

- prévoir des séquences de durées différentes ;

¹ En respectant les grands équilibres horaires.

² Cela peut être sous forme de forum par exemple, ou de « chat » avec un enseignant.

- réserver une place importante aux supports non numériques (livres, revues, cahiers, etc.) et aux travaux écrits sur papier. Lire et écrire constituent deux activités essentielles qui doivent être plus que jamais encouragées ; les conjuguer selon le principe « en lisant, en écrivant » par des marginalia, la prise écrite de notes de lecture (ou de visionnage) de manière à faire travailler systématiquement les traces écrites ;
- diversifier les supports : courtes vidéos, textes de longueur et de nature variées, reportages, images diverses, QCM auto-correctifs, etc. ;
- des activités en lien avec le développement de l'oral peuvent être proposées avec écoute (émissions de radio, enregistrement de l'enseignant, etc.) et productions orales enregistrées par l'élève (synthèse d'une durée donnée, narration d'une expérience, argumentation scientifique, etc.) ;
- conserver le principe d'activités régulières, aisé à vérifier par les parents : lecture, écriture calculs flash, langue vivante (sous des formes différentes, épisode de série, films, enregistrement oral, activités de doublage, etc.), exercices, un temps consacré à la réactivation des acquis antérieurs (mobilisation des repères chronologiques, spatiaux...) ;
- proposer un programme de culture générale en identifiant des émissions, documentaires, séries, films, théâtre et opéra filmés (télévisions, radios) en lien avec les programmes, avec restitution courte sous forme d'avis ou ce critique (écrite ou orale) ;
- réserver une vraie place à une pratique artistique et à une sportive adaptées à la situation.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Coronavirus Covid-19

Comment étudier pendant la fermeture du collège ou du lycée ?

Suivre les cours à distance n'est pas toujours simple, mais le travail donné par vos professeurs et ces quelques conseils vous aideront à y arriver.
Objectifs : consolider vos connaissances et continuer à apprendre de nouvelles notions.



UTILISER TOUTES LES RESSOURCES DISPONIBLES

- ☉ Utilisez vos manuels habituels, en suivant la progression donnée par vos professeurs.
- ☉ Connectez-vous à la plateforme du Cned, Ma classe à la maison, pour suivre des classes virtuelles et vous entraîner.
- ☉ Révisez avec des ressources du Cned spécifiques comme Jules (Devoirs faits, pour le collège) ou Ma spé maths (pour les élèves de 1^{re} ayant choisi la spécialité mathématiques).
- ☉ Découvrez la plateforme Lumni qui regroupe des ressources de plusieurs médias comme Arte, France Télévisions, Radio France, l'INA, etc.



ORGANISER SON TEMPS, PLANIFIER SES ACTIVITÉS

- ☉ Consultez régulièrement les consignes des professeurs dans l'ENT de votre établissement pour vous organiser dans votre travail (dates des devoirs à rendre, temps à consacrer à chaque thématique, à chaque exercice).
- ☉ Essayez de consacrer au moins trois à quatre heures par jour à des activités scolaires.
- ☉ Établissez un programme journalier et une planification sur la semaine.
- ☉ Conservez vos habitudes d'apprentissage : fiches de révision, cahiers de cours.



VEILLER À RESTER EN FORME

- ☉ Essayez de garder les mêmes bonnes habitudes que durant le reste de l'année : dormir suffisamment, prendre un petit déjeuner et manger équilibrer, faire de l'exercice et du sport quand c'est possible, en respectant les consignes dues au confinement.
- ☉ Faites des pauses et profitez-en pour aérer la pièce où vous travaillez.
- ☉ Limitez le temps passé devant les écrans, y compris pour le travail scolaire.
- ☉ Prenez des nouvelles de vos amis sans contrevenir aux règles de confinement.



SE CULTIVER, ÉLARGIR SES CONNAISSANCES

- ☉ Profitez du confinement pour faire des découvertes !
- ☉ Lisez des romans, de la poésie, des BD.
- ☉ Visionnez des documentaires, des films.
- ☉ Écoutez des podcasts.
- ☉ Visitez (virtuellement) des musées comme Le Louvre ou le musée d'Orsay.
- ☉ Tous les programmes estampillés « Nation apprenante » ont été sélectionnés pour vous instruire et vous divertir. À consommer sans modération !

Accueil du portail > S'informer > Actualités > Rentrée 2020

Rentrée 2020

Rentrée 2020 : priorités pédagogiques et outils de positionnement pour la période septembre-octobre

Pour chacun des niveaux d'enseignement, de l'école élémentaire au lycée, des priorités sont indiquées afin de conforter les apprentissages de l'année précédente et d'aborder les nouvelles notions. Des outils de positionnement permettant d'observer les acquis des élèves dès les premiers jours de classe sont également mis à disposition.

- ▶ Présentation des priorités pédagogiques de rentrée
- ▶ Collège
- ▶ Lycée
- ▶ École

À consulter

CIRCULAIRE DE RENTRÉE

**COURS LUMNI ET
RESSOURCES ASSOCIÉES**

Présentation des priorités pédagogiques de rentrée

Présentation des priorités pédagogiques par Édouard Geffray - Directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesco)

École

Dans le contexte particulier de cette rentrée scolaire, la **priorité est donnée à l'enseignement du français et des mathématiques** jusqu'aux vacances d'automne, afin de permettre à chaque élève de consolider, revoir et approfondir ses apprentissages dans ces domaines, sans délai.

Ces préconisations guideront l'enseignement de la première période de l'année scolaire 2020-2021. Elles sont accompagnées de ressources à la disposition des professeurs.

L'**observation fine des acquis des élèves, dès les premiers jours de l'année scolaire, est particulièrement importante**, cette année encore plus encore que d'habitude, pour identifier les besoins de consolidation de chacun et mettre en place au plus tôt les actions de différenciation nécessaires. Les acquis de chaque élève feront l'objet d'un positionnement par rapport à la progression attendue de ses apprentissages.

Inscrits dans le quotidien de la classe, ces diagnostics peuvent être utilement affinés à l'aide d'outils, individualisés et/ou collectifs. **Des propositions sont faites à cet effet, en mathématiques et en français, pour toutes les classes, du CP au CM2.**

En CP et en CE1, les outils proposés permettent de prendre la mesure des besoins des élèves sans attendre. La **passation des évaluations nationales et l'analyse des résultats permettront de disposer de repères standardisés** et de mettre en place une réponse pédagogique encore plus ciblée auprès de chacun de leurs élèves.

Collège

Dans le contexte particulier de cette rentrée scolaire, il est **fondamental de bien identifier les besoins des élèves et d'aborder sans délai les compétences qui n'auraient pas été acquises ou suffisamment travaillées du fait du confinement.**

Dans ce but, des **fiches indiquant des priorités pour l'enseignement du français et des mathématiques** sont mises à disposition de tous les professeurs.

L'observation fine des acquis des élèves, dès les premiers jours de l'année scolaire, est particulièrement importante, cette année encore plus encore que d'habitude, pour identifier les besoins de consolidation de chacun et mettre en place au plus tôt les actions de différenciation nécessaires.

Des outils de positionnement, en français et en mathématiques, sont également proposés aux professeurs afin qu'ils puissent sélectionner les exercices dont ils ont besoin pour affiner leur diagnostic. En français, deux ressources par niveau sont à disposition des professeurs qu'ils peuvent utiliser en tout ou partie voire combiner. Inscrits dans le quotidien de la classe, ces diagnostics peuvent être utilement affinés à l'aide d'outils, individualisés et/ou collectifs.

En 6ème, les équipes exploitent utilement les résultats des élèves aux évaluations nationales.

- Éducation physique et sportive
- Langues vivantes

Lycée

Au lycée, la rentrée 2020 se place sous le signe de l'**identification des besoins propres à chaque élève et des réponses personnalisées** qui peuvent y être apportées, avec pour objectif de résorber les écarts qui ont pu naître pendant la crise sanitaire.

Ainsi, **des fiches établies par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche sont mises à la disposition des enseignants.** Elles formulent recommandations et conseils pour la prise en charge des élèves à la rentrée et offrent des repères de formation. Des fiches complémentaires seront progressivement publiées.

Voie générale et technologique

Pour le lycée d'enseignement général et technologique, l'**effort d'accompagnement concerne :**

- **les élèves entrant en classe de seconde**, pour lesquels le nombre d'heures d'accompagnement est augmenté, au moins jusqu'au mois de décembre 2020. Les tests de positionnement, en particulier en mathématiques et en français en début de seconde peuvent utilement contribuer à l'identification des besoins des élèves.
- **le renforcement de la maîtrise des langues vivantes dans le cycle terminal**, qui se traduit notamment par une place plus importante de l'oral dans l'évaluation des langues vivantes. Chaque candidat au baccalauréat général et technologique de la session 2021 disposera en outre à compter de cette année d'une attestation de niveau en langues vivantes A et B. Pour ceux qui ont choisi la spécialité LLCER, cette maîtrise de l'oral sera renforcée dans l'évaluation de la spécialité LLCER en première, et par la création d'un enseignement de spécialité « anglais monde contemporain » dans le cadre de la spécialité LLCER dès la classe de première en voie générale à la prochaine rentrée.
- **la préparation à la pratique de l'oral**, dans la perspective notamment de l'épreuve orale terminale dite « Grand oral », à compter de la session 2021. Des formations dédiées à cette nouvelle épreuve seront organisées pour permettre aux élèves de se l'approprier et de s'y préparer tout au long de l'année.

Voie professionnelle

Pour le lycée professionnel, ces **fiches peuvent être complétées, notamment pour les enseignements professionnels, par les vademecum, guides d'accompagnement pédagogique et les sites disciplinaires nationaux.**

Des réponses sont également proposées dans les mesures de l'année 2 de la transformation de la voie professionnelle qui se matérialisent par :

- les nouveaux programmes applicables en 2ème année de CAP et en première de baccalauréat professionnel ;
- les premières mises en œuvre du parcours en « 3 ans » du CAP ;
- les tests de positionnement adaptés au CAP et simplifiés en seconde professionnelle ;
- les six nouvelles familles de métiers pour 17 spécialités de baccalauréat professionnel ;
- la mise en place de la réalisation du chef-d'œuvre en première professionnelle.



Modalités pratiques de la rentrée 2020 - Protocole sanitaire

Accueil > Actualités > Le numérique au service de l'École de la confiance

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Numérique

Presse

Le système éducatif est engagé dans des transformations pédagogiques et organisationnelles profondes, de l'école maternelle au post-baccalauréat, qui nécessitent de mobiliser l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour construire l'avenir de l'École et permettre ainsi la réussite de tous les élèves.

Le numérique représente un levier de transformation puissant pour accompagner la politique ministérielle dans toutes les dimensions, de la transformation pédagogique au service des apprentissages et de leur évaluation à la formation aux enjeux et aux métiers de demain. Cette ambition numérique passe par la simplification des relations avec les usagers et la modernisation du fonctionnement de l'État avec des systèmes d'information repensés.

À l'occasion de l'université d'été Ludovia 2019, le ministre de l'Éducation nationale a souhaité à distance s'exprimer à nouveau sur le numérique éducatif, le 20 août 2019 à Ax-les-Thermes.

L'occasion pour Jean-Michel Blanquer de réaffirmer que "le numérique constitue un des leviers majeurs de la politique éducative que nous menons."

PLACER LES DONNÉES SCOLAIRES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE DU MINISTÈRE

L'Éducation nationale produit aujourd'hui un très grand nombre de données liées à la vie scolaire, aux évaluations et aux résultats des élèves, aux travaux et aux devoirs qu'ils réalisent. Une grande variété de données numériques personnelles sont ainsi collectées, stockées et font l'objet de traitements par une multitude d'acteurs (écoles et établissements scolaires, services académiques, collectivités territoriales, partenaires privés fournissant des ressources pédagogiques et services numériques).

À la condition de faire l'objet d'une protection rigoureuse, données scolaires et traces d'apprentissage peuvent bénéficier des progrès technologiques liés à la puissance de calcul et à l'intelligence artificielle qui marquent notre époque. Elles peuvent ainsi être mieux mises en valeur et utilisées pour renforcer une individualisation des parcours et des apprentissages, une évaluation plus performante des élèves et le développement de nouveaux outils pour les professeurs.

Le ministère de l'Éducation nationale doit impérativement s'assurer que les flux, les traitements et l'hébergement de ces données scolaires respectent strictement la vie privée des élèves et de leur famille, des professeurs et des personnels administratifs. La conformité de tous les acteurs aux règles encadrant l'usage de ces données constitue l'une des conditions essentielles de la confiance qui doit prévaloir au sein de chaque communauté éducative.

Ce dispositif de garanties constitue le préalable indispensable au déploiement de nouvelles opportunités dans le domaine pédagogique à l'entrée de l'École dans l'ère du big data.

Mieux protéger pour mieux valoriser sera donc la pierre angulaire de la stratégie ministérielle en matière de données numériques.

Mieux protéger...

Malgré la sensibilité croissante du sujet, un rapport des deux inspections générales du ministère de l'Éducation nationale consacré aux données numériques à caractère personnel a récemment montré que les acteurs de la communauté éducative sont souvent peu conscients de la réutilisation susceptible d'être faite de leurs activités numériques. La diffusion d'équipements et de ressources numériques comme le développement d'expérimentations utilisant les potentialités du numérique renforcent la nécessité d'un **cadre de confiance clair et partagé par toute la communauté éducative.**

Le règlement général européen sur les données personnelles (RGPD) et la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles contribuent à créer ce cadre par un renforcement des droits des usagers concernant l'utilisation de leurs données personnelles. En particulier, les responsables de traitement ont l'obligation de fournir une information simple, claire et facilement compréhensible par les personnes concernées dont font partie, dans le cadre des activités scolaires, les élèves et leurs familles.

La nomination en août 2018 d'un délégué à la protection des données (DPD) pour le ministère de l'Éducation nationale et pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, prévue par le RGPD, sera effective à la rentrée scolaire 2018. Au-delà de cette mise en conformité avec les textes européens, il s'agit d'aider et d'accompagner l'ensemble des acteurs qui utilisent ou souhaitent utiliser des services et des ressources numériques afin qu'ils sachent ce qui est réellement fait des données personnelles qui sont collectées, stockées et traitées. Le DPD national, placé auprès de la secrétaire générale, et les DPD académiques sont chargés de sensibiliser, d'informer et de conseiller les responsables des traitements, notamment les chefs d'établissements et les DASEN, mais aussi et plus largement de veiller au respect du cadre légal relatif aux données personnelles.

En outre, un comité d'éthique et d'expertise en matière de données numériques a été installé et placé **auprès du ministre de l'Éducation nationale en octobre 2019.** Cette instance, présidée par Claudie Heignerée et composée de membres qualifiés, émettra des avis sur l'intérêt public de l'utilisation des données récoltées et traitées dans le cadre scolaire.

Par ailleurs, la mise en œuvre des projets de services ministériels (notamment EduConnect et le GAR – Gestionnaire d'Accès aux Ressources) et des projets de services numériques éducatifs territoriaux sous compétence partagée État-Collectivités territoriales (ENT, équipements individuels et collectifs...) garantit la sécurisation des données.

Enfin, un accent particulier sera mis sur **les actions de formation et d'information des chefs d'établissement et des professeurs** aux enjeux de l'utilisation des données scolaires numériques ((parcours m@gistère de formation en ligne, vademecum, guide pour les chefs d'établissement de Canopé, etc.).

...pour mieux valoriser

L'ensemble des recherches et des expérimentations actuellement menées dans le secteur du numérique

éducatif met en évidence les potentialités pédagogiques majeures offertes par le recueil et l'analyse des données scolaires :

au bénéficiaire de l'élève tout d'abord, qui pourra à terme disposer d'un environnement personnalisé d'apprentissage lui permettant de faire le point sur ses forces et ses besoins, d'accéder à des parcours pédagogiques spécifiques, à des aides adaptées ou encore à des suggestions d'activités ou de ressources correspondant à ses marges de progression ;

pour le professeur ensuite, qui, libéré de certaines activités chronophages, pourra réinvestir ce temps dans la différenciation pédagogique grâce à une connaissance renforcée des besoins spécifiques de chacun de ses élèves ;

pour les chercheurs en éducation également, qui appréhenderont et comprendront mieux les interactions favorisant les apprentissages, permettant une évolution éclairée des pratiques ;

pour le pilotage global du système éducatif enfin l'utilisation statistique des données recueillies permettant d'évaluer des pratiques et d'en modéliser les évolutions futures.

Pour atteindre ces objectifs, le ministère de l'Éducation nationale élabore une gouvernance des données pour en garantir une meilleure utilisation, circulation et valorisation. . Cette gouvernance s'appuie notamment sur les compétences d'un **administrateur ministériel des données nommé en septembre 2019 et rattaché au directeur du numérique pour l'éducation du ministère**.

Par ailleurs, des recherches et expérimentations mettant en œuvre les potentialités pédagogiques majeures du recueil et de l'analyse des données au bénéfice des élèves, des enseignants et des chercheurs sont lancés à travers des projets comme le Partenariat d'Innovation en Intelligence Artificielle P2IA (démarrage fin 2019) et dans le cadre du Plan Langues vivantes, sur l'expérimentation d'un assistant vocal pour l'apprentissage de l'anglais à l'oral pour les élèves du 1er degré. Pour ces deux projets, un cadre éthique rigoureux a été défini.

La constitution d'un **groupe de travail spécifique du Conseil supérieur de l'Éducation nationale**, récemment constitué, qui rassemble des chercheurs en matière d'intelligence artificielle au service de l'éducation complète ce dispositif.

ENSEIGNER AU XXIE SIÈCLE AVEC LE NUMÉRIQUE

Le numérique peut offrir des outils et méthodes pour répondre à la question "Qu'est-ce qu'enseigner au XXIe siècle ?", libérant progressivement les professeurs d'un certain nombre de tâches apparaissant secondaires au regard des enjeux pédagogiques actuels. Cette question interroge également la forme scolaire dans toutes ses composantes notamment l'architecture scolaire. C'est dans cet esprit que le ministère, en s'appuyant sur les innovations technologiques (intelligence artificielle, objets connectés, simulations immersives, blockchain, etc.) accompagnera le développement de solutions numériques qui aideront les professeurs dans leur quotidien (entraînement, remédiation, auto-positionnement, activités d'évaluation, etc.) dans un environnement renouvelé pour favoriser l'équité territoriale et les enjeux de l'école inclusive.

Les innovations numériques au service de l'efficacité pédagogique

Le développement de l'**intelligence artificielle** (IA) dans le domaine scolaire va modifier les pratiques quotidiennes des professeurs en les aidant par exemple à recommander des contenus ou des ressources ou encore à apporter une assistance à l'évaluation et à la correction des travaux de leurs élèves. L'IA pourra également révéler de nouvelles informations sur les parcours d'apprentissage des élèves. Elle permettra ainsi aux professeurs de mettre en oeuvre des situations d'apprentissage et un accompagnement plus proches des besoins de chaque élève. Ce développement se concrétise aujourd'hui avec le démarrage du **Partenariat d'Innovation en Intelligence Artificielle (P2IA)** dédié aux apprentissages des fondamentaux en français et mathématiques fin 2019 et dans le cadre du Plan Langues vivantes, la réalisation d'un **assistant vocal pour l'apprentissage de l'anglais à l'oral** pour les élèves du 1er degré sera expérimentée dans une centaine d'écoles en 2020, l'IA portant essentiellement sur la reconnaissance vocale de la voix des élèves. Le lancement d'outil d'accompagnement et d'entraînement en mathématiques et en français pour les élèves de seconde et de cycle 2 est prévu pour 2020.

L'évaluation régulière des élèves devient un outil d'apprentissage à part entière. Le numérique va permettre d'expérimenter une évaluation renforcée, s'appuyant sur une meilleure valorisation des données et des capacités de partage améliorées au sein de la communauté éducative. Les élèves pourront s'entraîner, s'autoévaluer, participer à des moments de diagnostic reposant sur des contenus adaptés à leur niveaux et/ou à leurs besoins. Ces dispositifs contribueront également à décharger les professeurs de certaines tâches de correction fastidieuses en leur fournissant les outils qui donnent la possibilité d'individualiser davantage leur action auprès de chaque élève.

Le déploiement progressif des **objets connectés** dans tous les domaines de la vie sociale incite à mettre ces différents produits interactifs et communicants au service des apprentissages. Demain, les écrans ne seront très probablement plus l'interface dominante entre les individus et les machines. Qu'il s'agisse de suivre ses progressions (avec des bracelets dédiés à l'éducation physique et sportive), de récupérer des données sur des capteurs de toute nature (lunettes, drones, objets domotiques, etc.) ou encore d'apprendre à programmer (des robots par exemple), les objets connectés vont enrichir et renouveler considérablement les modalités d'apprentissage.

Les simulations immersives (réalité augmentée, réalité virtuelle) permettant aux élèves d'entrer dans des expériences à partir de situations authentiques constituent une autre perspective structurante en matière de pédagogie. Ce champ apparaît en effet particulièrement prometteur pour parvenir à un apprentissage par compétences, notamment dans les voies professionnelles et technologiques. En lien avec le **Lab110bis** et plusieurs partenaires dont l'**INS HEA** (l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés), le ministère teste actuellement sur plusieurs territoires la pertinence de la réalité virtuelle immersive. Il s'agit de mettre les enseignants dans le rôle d'un élève porteur de dyslexie pour créer de l'empathie et conduire les enseignants vers les formations existantes.

Les robots, objets connectés et simulation immersives donnent lieu à de nombreuses expérimentations en cours dans les territoires via les **projets e-Fran** financés par le Programme d'Investissement d'Avenir (les résultats et réalisations des 22 projets seront présentés au cours d'un colloque scientifique fin 2019) ou via des initiatives spécifiques.

Les possibilités offertes par la **technologie blockchain** génèrent également de nouvelles opportunités pour l'éducation nationale, s'agissant notamment de la dématérialisation des diplômes, de la certification des compétences et de la valorisation de ressources libres et ouvertes créées par les professeurs.

De nouveaux outils pour les professeurs et les élèves

Création d'un outil d'entraînement pour les apprentissages fondamentaux à l'école primaire

Le développement de banques de ressources numériques se poursuit en 2019 au lycée, adressant désormais les trois niveaux écoles, collèges et lycées (Français langue seconde/langue étrangère, les Langues et Cultures de L'Antiquité et les langues vivantes italiens et autres langues à plus faible diffusion).. S'agissant du cycle 2 des apprentissages fondamentaux (du CP au CE2), l'enrichissement des contenus porte en priorité sur les apprentissages fondamentaux en français et en mathématiques, en articulation avec les évaluations nationales des acquis des élèves pour mieux répondre à leurs besoins. Une attention particulière est portée aux élèves à besoins particuliers, pour lesquels l'apport du numérique peut être décisif.

Équipements et ressources numériques dans les classes de CP dédoublées

Les classes de CP dédoublées, qui impliquent des contextes et méthodes d'apprentissage renouvelés, constituent un cadre d'expérimentation privilégié en matière d'innovation numérique. À l'initiative du conseil scientifique de l'éducation nationale, **une expérimentation à grande échelle des outils et applications numériques pour les apprentissages fondamentaux ainsi que de nouvelles approches de l'évaluation** ont été lancées. Ainsi, des outils numériques développés par des groupements (entreprises et chercheurs) dans le cadre du partenariat d'innovation en Intelligence Artificielle P2IA feront l'objet d'expérimentations spécifiques. De même, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) expérimentera de nouveaux outils d'évaluation, reposant notamment sur les technologies numériques, qui permettront des évaluations plus régulières et sur des champs plus ciblés que celles conduites aujourd'hui. Le périmètre de ces expérimentations portera, à partir de la rentrée scolaire 2019, sur les classes de CP dédoublées en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP +).

Pour les enseignants, la **nouvelle plateforme "Classe à 12"** (en expérimentation avec l'accompagnement du 110bis), ouverte à la rentrée 2019 en version bêta, a pour objectif de valoriser les retours d'expérience et les échanges de pratiques personnalisées. Il s'agit d'une plateforme de courtes vidéos permettant à tous les enseignants des classes dédoublées (CP et CE1) de partager des outils, des ressources et des pratiques professionnelles.

Lancement du partenariat d'innovation pour l'intelligence artificielle pour les apprentissages de français et de mathématiques de cycle 2

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, le partenariat d'innovation en Intelligence Artificielle P2IA est une modalité spécifique de commande publique permettant de financer la recherche et le développement (R&D) sur des projets novateurs et d'en acquérir ensuite les produits. À l'issue d'une pré-sélection de groupements (entreprises et laboratoires de recherche) susceptibles de participer à cette procédure, la consultation a permis de retenir en vue de sa première étape (R&D) trois partenaires en mathématiques et trois en français en novembre 2019. La sélection en vue des étapes suivantes

(industrialisation puis acquisition et déploiement) prendra en compte les résultats obtenus. Les premiers déploiements sont prévus pour 2021.

Mise en œuvre d'un outil numérique d'accompagnement du dispositif "Devoirs faits" pour les collégiens

Le Centre national d'enseignement à distance (CNED) a ouvert depuis janvier 2019 un assistant numérique pour l'ensemble des collégiens dans le cadre du dispositif "Devoirs faits". Ce service innovant fournit aux 3,5 millions d'élèves potentiellement concernés une aide instantanée sur les savoirs du collège ainsi qu'un appui méthodologique leur permettant de gagner en autonomie dans la réalisation de leurs devoirs. **Jules**, personnage numérique virtuel, s'enrichit en permanence avec les questions qu'on lui pose, apporte aux collégiens des réponses précises en français et en mathématiques. Devoirs faits est étendu aux écoles situées dans les territoires ultramarins à la rentrée 2019.

Création d'un outil numérique d'accompagnement et d'entraînement en français et en mathématiques pour les élèves de 2de

À la suite des tests de positionnement passés lors de l'entrée 2019 au lycée, il importe que les élèves ayant un besoin particulier d'accompagnement en français ou mathématiques puissent mesurer leurs progressions tout au long de l'année. **Un outil d'aide aux élèves proposera à la rentrée scolaire 2020 des activités d'évaluation et d'auto-positionnement** sur l'ensemble des thématiques concernées (étude de la langue et compréhension écrite et orale en français ; organisation et gestion des données, nombres et calculs, grandeurs et mesures et programmation en mathématiques). À partir de ces résultats, **des activités d'entraînement ou de renforcement des compétences seront proposées aux élèves.** Grâce aux technologies d'intelligence artificielle, les propositions faites aux élèves seront de plus en plus personnalisées et précises. Cet outil pourra être utilisé en autonomie par les élèves, quels que soient l'équipement ou le lieu d'utilisation, mais également sur proposition des professeurs, en complément des travaux demandés aux élèves. Il pourra permettre un suivi régulier des apprentissages par les professeurs.

Création d'une plateforme de ressources numériques éducatives dans le cadre du projet "École, Numérique, Industrie" (ENI)

Dans le cadre du projet ENI, **partenariat avec le monde industriel** visant à rapprocher l'enseignement scolaire de situations authentiques du secteur pour accroître la motivation des élèves et les familiariser avec des métiers dont ils sont souvent éloignés, **la plateforme "Etincel", développée par Réseau Canopé, propose depuis mars 2019** aux élèves et aux professeurs des ressources numériques pour les enseignements professionnels et technologiques. Ces ressources, qui sont coproduites par l'Education nationale et les acteurs du secteur (branches, fédérations ou entreprises), utilisent toutes les potentialités du numérique (animations, "jeux sérieux", etc.) et s'appuient sur les réalités industrielles d'aujourd'hui. Elles permettent de satisfaire de nombreuses ambitions : valoriser la culture technique et industrielle, appréhender de manière concrète et motivante les enseignements, mettre en avant l'attractivité des métiers, participer à une orientation positive, favoriser une formation partagée entre l'école et les industries, lutter contre les stéréotypes qui peuvent écarter les filles des métiers concernés, développer des ressources libres de droits pour l'éducation comme pour les entreprises. **La plateforme "Etincel", avec une première série de ressources, sera ouverte aux professeurs à la rentrée scolaire 2018.**

Pour les lycées professionnels, construire une offre éducative numérique adaptée aux enjeux de la formation professionnelle

L'attractivité des lycées professionnels dépend en grande partie de la capacité à construire une offre éducative numérique de qualité, adaptée aux enjeux de la formation professionnelle et qui prépare les élèves à exercer les métiers de demain. Outre le projet ENI, la rentrée 2019 est marquée par la création d'un **site ONISEP** dédié à la transformation de la voie professionnelle. Par ailleurs, pour positionner les lycées professionnels à la pointe des compétences numériques d'avenir, une centaine de lycées professionnels expérimentent actuellement le dispositif **ProFan "Des compétences pour les emplois du futur"** du Programme d'investissements d'avenir, conçue et mise en œuvre dans le cadre de la mission Monteil sur le numérique éducatif, l'action démarrée en 2017 se déroulera sur le terrain durant trois années scolaires. Ce ne sont pas moins de l'équivalent de 50 chercheurs qui analysent les évolutions des métiers avec le numérique, le premier colloque scientifique.

Le CNED devient Académie Numérique

Avec son nouveau contrat d'objectif et de performance signé en avril 2019 entre le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le CNED « devient Académie Numérique ». Dans ce contexte, pour les élèves et les enseignants, à la rentrée 2019, le service **D'col** proposé par le CNED **Académie Numérique est étendu à l'ensemble des élèves de CM1, CM2 et 6e**. Les collèges et les écoles qui souhaitent mettre en place un accompagnement des élèves en français et en mathématiques pour le cycle 3 peuvent tous bénéficier du dispositif.

Par ailleurs, pour l'ensemble des académies à la rentrée 2019, un nouveau service est proposé à l'ensemble des académies du service de remplacement de courte durée **"Program' cours" du CNED Académie Numérique**. Le service sera proposé en français et mathématiques pour l'ensemble des niveaux du collège et uniquement pour assurer la continuité pédagogique dans le cadre d'absences d'enseignants inférieures à 15 jours.

Le numérique au cœur des enjeux de l'École inclusive

Les technologies numériques revêtent un rôle crucial dans **l'apport de ressources éducatives adaptées et accessibles aux élèves en difficulté**. Si elles ont pris en compte ces enjeux dès leur conception, les ressources numériques peuvent en effet significativement contribuer à améliorer l'accueil et la pleine intégration de ces élèves, et faciliter le suivi de leur scolarité par leurs parents. En proposant systématiquement des modalités d'accès et d'usage alternatifs, les adaptations ainsi proposées profitent alors à tous les élèves, porteurs de handicap ou non.

Les Banques de Ressources Numériques (BRNE)

Les Banques de Ressources numériques lancées en 2017 avec 14 banques, s'enrichissent de 3 nouvelles banques adressant les 3 niveaux écoles, collèges et lycées depuis la rentrée 2019. Elles intègrent dès la conception des modalités d'accès et d'usages alternatifs pour les élèves en difficultés. Un soutien à des ressources pour des élèves DYS, est également proposé via le dispositif **EduUp** donnant lieu à la livraison récente de ressources innovantes accompagnées de réflexions sur les pratiques pédagogiques.

Le CNED Académie Numérique et les élèves empêchés

Le CNED Académie Numérique propose désormais une scolarisation règlementée dès 3 ans pour la petite, la moyenne et la grande section. Les modalités d'accès à la scolarisation au CNED des élèves empêchés sont identiques à celles prévues pour l'élémentaire.

La plateforme "Cap École inclusive" réalisée par Réseau Canopé

Depuis septembre 2019, la plateforme Cap École inclusive est destinée aux enseignants qui scolarisent en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap. Cette plateforme les guide pour mieux évaluer les besoins éducatifs particuliers de leurs élèves, leur propose des ressources numériques en lien avec ces besoins et les met en relation directe avec des pairs plus chevronnés et proches géographiquement.

ACCOMPAGNER ET RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES PROFESSEURS

Les outils pour la formation

Les plus souvent marqués par la souplesse organisationnelle et la diversité de l'offre, les outils numériques peuvent se révéler très précieux pour la formation des professeurs. Les outils numériques permettent ainsi d'élargir l'offre de parcours de formation, d'assouplir l'organisation des temps de formation et d'assurer conjointement une formation au et par le numérique. Le dispositif M@gistère, qui propose près de 400 parcours de formation et forme chaque année plus de 250 000 professeurs, offre désormais à tous les personnels de l'éducation nationale un très grand nombre de formations en inscription libre et en autonomie.

Un MOOC développé par l'INRIA est proposé depuis février 2019 aux enseignants de lycée qui souhaitent enseigner le nouvel enseignement obligatoire en seconde SNT (Sciences Numériques et Technologie).

Le développement des compétences numériques des élèves, et plus largement l'utilisation des outils et ressources numériques dans tous les enseignements, exigent que les professeurs aient reçu une formation adéquate et plus spécifique dans ces domaines. Un document d'accompagnement a été réalisé par la direction du numérique pour l'éducation pour faciliter la mise en œuvre du cadre de référence des compétences numériques. Un travail conjoint entre les académies et l'équipe PIX contribue à enrichir les ressources mises à disposition sur l'espace collaboratif de la communauté PIX. Pour encourager et mieux cibler le développement des formations initiales et continues au numérique des professeurs, il est prévu de compléter la plateforme Pix, outil d'auto-positionnement et de certification des compétences numériques, par un volet spécifiquement adapté aux besoins de ces personnels. En particulier sur les connaissances juridiques et sur les potentialités offertes par le numérique pour les apprentissages.

Un **diplôme inter-universitaire (DIU)** "Enseigner l'informatique au lycée" a été spécifiquement créé en 2019 pour accompagner les futurs enseignants dans l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à l'enseignement de la nouvelle spécialité **NSI (Numérique et sciences informatiques)** en classes de 1re et de Terminale. Ce sont ainsi plus de 2 000 professeurs qui sont formés dans 19 universités. Un dispositif de mentorat mettra en relation prochainement des enseignants de **Sciences**

numériques et technologie (SNT), avec des mentors issus de l'écosystème des startups, des grands groupes, des universités, des instituts de recherche afin de les accompagner et de répondre à leurs questions.

Le numérique doit en outre renforcer les liens entre les résultats de la recherche, les contenus des formations et les pratiques pédagogiques. La valorisation des divers projets composant **le programme e-FRAN** contribuera à diffuser auprès des communautés éducatives les résultats les mieux établis par la recherche dans le domaine du numérique éducatif. C'est également dans cette perspective qu'ont été mis en place des **incubateurs académiques** liant les travaux des chercheurs et les expérimentations conduites dans les écoles et les établissements scolaires. **Le conseil scientifique de l'éducation nationale** sera également amené à travailler sur les enjeux du numérique éducatif, via notamment la mise en place d'un groupe de travail spécifique sur les apports de l'intelligence artificielle pour l'école.

Afin de renforcer la culture des enseignants en matière d'éducation aux médias et à l'information (EMI), de protection des données personnelles, des droits et devoirs liés à l'usage d'internet et des réseaux sociaux, de lutte contre les haines en ligne. Outre la mise à disposition de ressources par le ministère (Lettre Edu Num EMI, lettre Edu Num thématique sur la citoyenneté numérique) ou en partenariat avec différents acteurs, des actions spécifiques seront proposées pour la formation de formateurs dans le cadre du plan national de formation (PNF).

Les lieux de formation

Enfin, **le développement de "tiers-lieux" destinés à l'innovation pédagogique, largement ouverts à des acteurs d'horizons très divers** (personnels de l'éducation nationale, tissu associatif, chercheurs, formateurs, entreprises, etc.), vise à faciliter l'émergence de solutions, notamment numériques, utiles aux professeurs. Cette priorité s'est traduite par l'ouverture, en juin 2018, du **"110 bis", laboratoire d'innovation situé au coeur des services centraux du ministère**.

Le Réseau Canopé et son pôle de développement professionnel des acteurs de l'éducation : au travers du pôle de développement professionnel, Canopé joue un rôle d'incubateur de projets innovants dans le domaine de la formation. L'un des axes de développement porte sur l'accompagnement de pratiques de classe. Des pratiques plus innovantes doivent permettre de construire les compétences attendues des élèves au XXI^e siècle : pensée critique, créativité, résolution de problèmes, collaboration, littératie numérique, ainsi que les habiletés sociales, culturelles, citoyennes. Par ailleurs de nombreuses initiatives académiques et territoriales sont mises en place, permettant ainsi aux enseignants d'avoir accès à des lieux de savoirs et d'expérimentation (projet e-Fran, initiatives académiques).

Des réflexions sont également menées afin de repenser les espaces d'apprentissages dans les établissements dans différentes initiatives impliquant tous les acteurs de la communauté éducative : les projets en lien avec la démarche **Archiclasse**, l'évolution des CDI en Centre de connaissances et de Culture, la mise en place d'une offre de services à l'intention des collectivités territoriales et des communautés scolaires permettant de concevoir et d'aménager les bâtiments scolaires de demain, en partenariat entre le ministère et la Banque des territoires notamment.

L'accès aux résultats de recherche

Une plateforme en ligne dédiée aux **projets e-FRAN** sera mise en place en 2020, afin de contribuer à diffuser auprès des communautés éducatives les résultats les mieux établis par la recherche dans le domaine du numérique éducatif à travers les 22 projets menés.

Des incubateurs ont été mis en place au sein de la direction du numérique pour l'éducation du ministère : lier les travaux des chercheurs et les expérimentations conduites dans les écoles et les établissements scolaires afin d'explorer des innovations pour mieux les adopter et les généraliser. Les groupes thématiques numériques (#GTnum) permettent de documenter et de faire des propositions sur les orientations stratégiques en matière de numérique éducatif, sur des sujets tels que : l'analyse des traces d'apprentissage « learning analytics », les nouveaux espaces d'apprentissages et les objets connectés, les usages des jeunes, l'appropriation par les enseignants, etc.

Le conseil scientifique de l'éducation : avec l'appui de Réseau Canopé, un ensemble de contenus sont consultables sur le site Par ailleurs, la nécessité de faire progresser le passage du « labo à la classe », mais aussi du labo à tous les niveaux du pilotage et d'animation du système scolaire, conduit à poursuivre la dynamique engagée dans les territoires par la création des Fabriques des ateliers académiques. L'expérimentation dans les académies de Normandie, Toulouse, Lyon, Grenoble, Besançon... sera poursuivie.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES ÉLÈVES

La maîtrise des compétences numériques est indispensable pour permettre un usage raisonnable et responsable des outils et des services numériques et pour garantir une insertion professionnelle réussie. Le ministère renforce donc la présence du numérique dans les enseignements (initiation au codage pour le premier degré, apprentissage du code au collège, nouvel enseignement obligatoire en seconde, nouvel enseignement de spécialité en première et terminale dans le cadre de la réforme du baccalauréat) et propose la généralisation progressive de la certification des compétences numériques pour les élèves de troisième et les lycéens du cycle terminal.

L'acquisition de compétences dans le domaine du numérique, et plus particulièrement de l'informatique, passe souvent par des expériences concrètes que les élèves peuvent vivre et poursuivre, dans un cadre scolaire ou hors temps scolaire d'où l'importance des relations avec les acteurs des activités hors temps scolaires et des lieux associés. Dans une société marquée par l'abondance des informations, l'éducation aux médias et à l'information permet aux élèves d'apprendre à devenir des usagers des médias et d'Internet conscients de leurs droits et devoirs et maîtrisant leur identité numérique. L'EMI vise à permettre aux élèves "un accès à un usage sûr, légal et éthique des possibilités de publication et de diffusion" et à les rendre capables de "se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication en particulier sur les réseaux". Elle permet de prévenir les cyberviolences.

Des compétences numériques de plus en plus présentes dans les enseignements

Les enseignements portant spécifiquement sur le numérique ou utilisant des ressources et outils numériques contribuent au développement chez les élèves de **compétences clés de la société et du monde professionnel du XXI^e siècle** : la créativité, l'innovation, le travail en groupe, le travail en mode projet ou encore l'autonomie.

L'enseignement du numérique et de l'informatique proprement dits est également considérablement renouvelé et renforcé avec l'introduction de nouveaux enseignements dans le cadre des réformes du baccalauréat et du lycée.

À ce titre, en classe de **seconde, un enseignement obligatoire commun de "Sciences numériques et technologie" de 1 h 30 par semaine est mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2019**. Cet enseignement permet d'acquérir les **principaux concepts des sciences numériques**, pour comprendre le poids croissant du numérique et ses enjeux. **En classes de première et terminale, un nouvel enseignement de spécialité "Numérique et sciences informatiques"** peut être choisi par les élèves de la voie générale, à raison de 4 h (première) puis de 6 h (terminale) par semaine. **Cet enseignement permet d'acquérir les concepts et les méthodes qui fondent l'informatique**, dans ses dimensions scientifiques et techniques.

Parallèlement, les programmes et les cursus d'enseignement voient la part de **l'éducation aux médias et à l'information** renforcée, permettant par exemple d'appréhender la question du rôle des réseaux sociaux en matière d'information.

Programmer pour apprendre

L'acquisition de compétences dans le domaine du numérique, et plus particulièrement de l'informatique, passe souvent par des expériences concrètes que les élèves peuvent vivre et poursuivre, dans un cadre scolaire ou hors temps scolaire. La fabrication numérique, la robotique, l'électronique sont des leviers importants de motivation, de valorisation voire d'inclusion. Le ministère souhaite donc développer très largement les activités de fabrication et de création autour des objets numériques dès l'école primaire (programmation de robots par exemple). Dans ce type d'activités, qui favorisent les nouvelles compétences du XXI^e siècle, l'apprentissage du code informatique permet de découvrir et d'acquérir des modes de résolution de problèmes différents des approches scolaires classiques. Hors temps scolaire, le ministère encouragera également la mise en place d'ateliers d'apprentissage du codage dans le cadre du Plan Mercredi mis en œuvre depuis 2018.

Une évaluation renforcée des compétences numériques des élèves

Si les compétences informatiques sont évaluées dans le cadre habituel des enseignements, il importe de proposer des modalités d'évaluation spécifiques pour les compétences numériques. Dans cette perspective, les ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont élaboré **un cadre de référence des compétences numériques (CRCN)**, inspiré du cadre européen et valable de l'école primaire jusqu'à l'université. Le décret de mise en œuvre du CRCN est paru au Bulletin Officiel du 19 octobre 2019.

Ce référentiel, qui établit une progression des niveaux de maîtrise des compétences numériques, servira de cadre aux évaluations régulières des élèves, qu'il s'agisse de la scolarité obligatoire ou des nouvelles

certifications réalisées via la **plateforme Pix**. Celle-ci permet aux élèves de fin de 3e et de lycée de tester régulièrement leurs compétences numériques grâce à une série d'exercices qui s'adaptent à leur niveau de maîtrise.

Il est prévu de proposer **la certification Pix pour les élèves de 3e et les lycéens du cycle terminal** dans les collèges et lycées volontaires au cours de l'année scolaire 2018-2019, avant sa généralisation progressive à compter de l'année scolaire 2019-2020. La certification s'effectuera à travers la **plateforme PIX**.